

PROCÉDURE DE DEMANDE DE RÈGLEMENT



CE FORMULAIRE S'APPLIQUE À TOUS LES PROGRAMMES SUIVANTS

**ÉCRANS DE PROTECTION
PLATINUM**

**V R G U A R D
PLATINUM**

**PROTECTION
PLATINUM
AUTOGUARD**

Toutes les demandes de règlement doivent être PRÉAUTORISÉES avant d'entreprendre des réparations.

Soumission d'une demande de règlement :

Pour un accès direct à nos départements de demande de règlement :

Courriel : chemicalclaim@firstcanadian.ca ou autoguardclaim@firstcanadian.ca

Téléphone : **780 410-4517**

Contactez le département de demandes de règlement chimiques pour :

- Rouille de surface
- Perforation par la rouille
- Dommage à la sous-couche
- Peinture terne
- Taches sur le tissu et cuir fissuré

Contactez le département des demandes de règlement Autoguard pour :

- Bosselures et chocs
- Égratignures extérieures
- Autocollants extérieurs fissurés ou décollés
- Coupures, déchirures et brûlures intérieures
- Bras et toile de l'auvent endommagés
- Événements de toit endommagés

Veillez inclure les informations suivantes lorsque vous soumettez ou contactez nos bureaux en lien avec une demande de règlement :

- Le n° de certificat ou les 8 derniers du NIV et le nom du client.
- L'affichage actuel de l'odomètre.
- La plainte du client, **soyez spécifique quant aux préoccupations du client :**
 - Défauts à la peinture ou aux autocollants
 - Usure ou dommage intérieur
 - Rouille ou rouille de surface
 - Les demandes pour bosselures et égratignures doivent inclure le panneau de tôle de la carrosserie qui a été endommagé
 - Problèmes reliés au châssis (écaillage, fissuration ou oxydation)
- Une soumission pour les réparations incluant les numéros de pièces, leurs prix établis au PDSF et le temps de main-d'oeuvre.
- **Toute réparation de plus de 100,00 \$ doit inclure des photos du dommage :**
 - Les problèmes de rouille où le véhicule est équipé d'un Module de contrôle de la corrosion doivent inclure des photos du module et de la façon dont les trois fils sont connectés au véhicule.
 - Si le véhicule est un camion immatriculé au nom d'une société, joignez une ou plusieurs photos du véhicule et de l'intérieur de la boîte avec une copie de l'immatriculation du véhicule.

Le centre de demandes de règlement enverra une autorisation pour le montant des réparations couvertes.

Paiement :

Soumettez la facture **signée** incluant **TOUTES** les factures justificatives par :

Courriel : chemicalclaim@firstcanadian.ca ou autoguardclaim@firstcanadian.ca

Poste : **Produits de Protection First Canadian**
320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Pour toutes questions ou préoccupations, contactez le 780 410-4517